

Conditions générales de vente des ateliers photo en voyage

1. Généralités

1.1 Les ateliers photo en voyage, en France et à l'étranger proposés par *Itinérances Photo* sont des **formations photo** qui peuvent être accompagnées par des **prestations d'hébergement, de transport ou de repas**. Ces prestations sont des **produits** que les participants à la formation doivent régler directement aux prestataires (agences de voyage, hôtels, transports etc.). *Itinérances Photo*, organisme de formation, peut servir d'intermédiaire pour faciliter ces réservations mais **ne prélève aucune commission ou bénéfice sur ces prestations**.

1.2 Les agences de voyages, les prestataires (hôtels, restaurants, organisateurs de circuits) sont **sélectionnés** par *Itinérances Photo* pour la qualité de leurs prestations (prix, qualité, fiabilité, sérieux etc.). *Itinérances Photo* **mettra en relation ces prestataires et les participants** pour leur permettre d'effectuer les réservations avec facilité. *Itinérances Photo* n'effectue aucune inscription pour ces prestations, il incombe à chaque participant d'effectuer cette inscription lui-même. Les participants **peuvent néanmoins décider de choisir d'autres prestataires** pour leur séjour lors de ces ateliers mais devront informer *Itinérances Photo* de ce choix qui peut influencer sur le déroulement de l'atelier photo.

2. Responsabilité et assurance

2.1 *Itinérances Photo*, **n'étant pas une agence de voyage, ne peut se porter responsable pour tout problème** pouvant survenir au cours de ces ateliers mais s'engage à réunir toutes les conditions pour éviter tout problème lors de ces ateliers photo.

2.2 Chaque participant à ces ateliers photo **sera informé sur les conditions de déroulement de ces ateliers** (programme, contenu de formation, prérequis, conditions physiques, matériel nécessaire etc.). Chaque participant **sera également informé sur les conditions mentionnées par les prestataires de voyage** (type d'hébergement, description des prestations, modes de transport, repas, conditions d'annulation etc.) et **devra les accepter lors de son inscription chez ces prestataires**.

2.3 Il est **conseillé à chaque participant de souscrire une assurance personnelle** lors de ces ateliers en voyage, en particulier dans les régions ou pays où l'infrastructure hospitalière est faible ou lorsque des conditions de voyage sont difficiles (éloignement, routes difficiles, hébergements sommaires etc.). *Itinérances Photo* pourra vous conseiller sur ce point en vous mettant en relation avec des assureurs spécialisés. Comptez de 75 à 90€ environ pour la souscription d'une assurance assistance/rapatriement et/ou annulation souscrite par exemple auprès des assureurs tels Europ Assistance, Axa, Mondial Assistance etc.

3. Inscription, annulation, modification et report

3.1 Les conditions **d'inscription à un atelier de photo en voyage sont spécifiques à chaque atelier photo en voyage** et seront communiquées à chaque participant, préalablement à son inscription définitive. **Ces conditions d'inscription comprennent les conditions de règlement, d'annulation et de modification de participation**. Chaque participant **devra les approuver et les signer lors de son inscription définitive**.

3.2 *Itinérances Photo* **se réserve le droit d'annuler ou de reporter** un atelier de photo en voyage, principalement en raison d'un nombre insuffisant de participants ou en cas de force majeure (situation climatique, politique etc.). Dans de tel cas, l'acompte réglé au moment de l'inscription sera remboursé intégralement.

3.3 Pour les **prestations d'hébergement et de transports, les participants seront informés par les prestataires** auprès desquels ils auront effectué leur inscription. *Itinérances Photo*, organisme de formation, ne peut être responsable de ces conditions car il ne produit ni ne vend ces prestations.

4. Inscription, annulation, modification et report

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant le règlement amiable des litiges, **Itinérances Photo est adhérent au service de MCP Médiation** (Médiation de la consommation et Patrimoine) 15 square Desnouettes 75015 Paris. <https://mcpmediation.org/>.

Vous **pouvez demander un recours au service de médiation pour les litiges liés à une commande effectuée** sur le site Itinérances Photo. Conformément aux règles applicables à la médiation, **tout litige doit être confié par écrit et au préalable au Service clients Itinérances Photo - 12 rue des cinq diamants - 75013 Paris**. Après cette démarche préalable écrite des consommateurs auprès de Itinérances Photo, le Service du Médiateur peut être saisi pour tout litige de consommation dont le règlement n'aurait pas abouti.